

Département <b>Meurthe et Moselle</b>
Arrondissement <b>NANCY</b>
Canton <b>SEICHAMPS</b>

**COMMUNE de SEICHAMPS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 14 décembre 2009

**NOMBRE**

de conseillers en exercice 29

de présents 24

de votants 26

**L'an deux mil neuf, le lundi quatorze décembre**, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

**Etaient présents** : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, CLERC, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT  
Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL FABRI, KRIER, MAISTRE

**Etait absent** : Mmes LEMINEUR, WOLFARTH  
M. LECOMTE

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à**  
:

Mme DIART à M. CHARPENTIER  
Mme PANIS à M. GRANJON

A l'unanimité, Monsieur Yves GRANJON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Patrick COCHE**

Les budgets rattachés au Centre Communal d'Action Sociale sont financés en grande partie par une subvention communale généralement votée avec le budget primitif. Ce dernier pouvant être adopté jusqu'au 31 mars 2010, le Conseil Municipal peut accorder des subventions avant le vote du budget, dans la limite des crédits votés en 2009.

Afin d'assurer une trésorerie suffisante et de permettre le paiement des charges de personnel et le versement de secours urgents pendant le premier trimestre 2010, sur proposition de la commission Finances, Suivi du Budget réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

	<b>Pour mémoire budget 2009</b>	<b>1<sup>er</sup> acompte 2010</b>
<i>Centre Communal d'Action Sociale</i>	24 050 €	5 000 €
<i>Foyer des Personnes Agées</i>	78 897 €	15 000 €
<i>Crèche Familiale</i>	147 620 €	40 000 €

Ces acomptes de subvention seront versés en janvier 2010 pour abonder les budgets précités.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,  
**Henri CHANUT**

**OBJET**

**Subvention de  
fonctionnement 2010 au  
C.C.A.S.**

**N° 73/2009**

*Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 7 décembre 2009 et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2009.*

**Le Maire,  
Henri CHANUT**